Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240123-DEC2024-007-DE Date de télétransmission : 23/01/2024 Date de réception préfecture : 23/01/2024

------SIEGE 143 rue du château

01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél: 04.74.61.96.40

N° D2024-007

Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention d'étude relative à l'étude de gels d'étanchéité : impacts de la formulation du matériau et de sa mise en œuvre sur ses propriétés, entre la CCPA, la société OMELCOM et l'ECAM LaSalle

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'arrêté de déport du Président n°A2023-070 en date du 6 avril 2023 déléguant la gestion de l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation à M. Daniel FABRE, Vice-président ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission Economie Environnement le 11 janvier 2024, sur le projet de convention d'étude tripartite entre la CCPA, la société OMELCOM et l'ECAM LaSalle ;

VU le projet présenté ci-après :

La société OMELCOM, basée à Château-Gaillard, est une entreprise innovante spécialisée dans la conception et la fabrication des matériels de réseaux télécom, fibre optique FTTH et réseau VDI multimédia résidentiel.

Le Déploiement fibre en France est quasiment terminé et les marchés de l'entreprise liés au FFTH sont en baisse. OMELCOM doit trouver des vecteurs de croissance. L'enfouissement des réseaux télécom et la maintenance des réseaux souterrains donnent des opportunités.

En effet, actuellement, 35 % des boîtiers de protection des fibres optiques ouverts par les techniciens lors d'intervention, contiennent de l'eau. Cette eau occasionne des dommages au matériel et dégrade la performance du réseau FTTH. Cette problématique est un axe d'innovation important pour OMELCOM.

C'est pourquoi OMEMCOM a souhaité développer une gamme de boîtiers souterrains de raccordement de fibre pouvant se retrouver sous plusieurs mètres de profondeur et viser la norme IP68 (résistant à 5 m d'eau).

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240123-DEC2024-007-DE Date de télétransmission : 23/01/2024 Date de réception préfecture : 23/01/2024

Un premier projet de recherche et développement (PRD) avec a été réalisé en 2023 avec le Département Génie mécanique de l'ECAM, grâce au concours financier de la CCPA. L'étude a démontré la faisabilité de la solution de la vanne diaphragme.

Malgré le bilan positif de ce PRD, l'entreprise craint que cette innovation de rupture, ne soit pas acceptée sur le marché. L'entreprise souhaite donc élargir le champ des possibles et travailler sur une autre solution plus « rassurante » pour la clientèle : l'incorporation d'un gel d'étanchéité dans le boîtier. Elle pourrait alors développer et fabriquer des boîtiers, actuellement importés de Chine, de manière autonome.

Pour ce faire, l'entreprise OMELCOM serait accompagnée par le pôle matériaux et structures de l'ECAM LaSalle. Un devis a été adressé à la CCPA pour un montant total de 15 000 euros HT. Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- DECIDE d'accompagner la société OMELCOM dans son projet d'étude de gels d'étanchéité avec l'ECAM LaSalle, pour un montant de 15 000 € HT.
- DIT qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 23 janvier 2024

Publiée le 0 2 FEV. 2024

Fait à Chazey-sur-Ain, le 23 janvier 2024.

É DE CO

Le Vice-Président de la Communauté de communes,

Daniel FABRE